

Modalités d'accès par certificat et seuil de réussite au test

Catégories	Primo accès	Renouvellement
Utilisateur décideur en entreprise non soumise à agrément	<ul style="list-style-type: none"> - le diplôme (niv 4 mini/- de cinq ans) ⇒ liste en annexe arrêté de création - une formation de 14h intégrant une vérification des connaissances (évaluation individuelle et par étape de 3 thèmes/ 30questions : 10+10+10 et correction collective) avec seuil de réussite 15/30 - la réussite d'un test de 1h30, seuil de réussite 15/30 	<ul style="list-style-type: none"> - le diplôme (niv 4 mini/- de cinq ans) ⇒ liste en annexe arrêté de création - une formation 7h - la réussite d'un test d'une 1h30, seuil de réussite 15/30 (modalités identiques à celles du primo certificat)
Utilisation décideur en entreprise soumise à agrément	<ul style="list-style-type: none"> - le diplôme (niv 4 mini/- de cinq ans) ⇒ liste en annexe arrêté de création - une formation de 21h intégrant une vérification des connaissances (évaluation individuelle et par étape de 3 thèmes/ 30questions : 10+10+10 et correction collective) avec seuil de réussite 20/30 - la réussite d'un test de 1h30, seuil de réussite 20/30 	<ul style="list-style-type: none"> - le diplôme (niv 4 mini/- de cinq ans) ⇒ liste en annexe arrêté de création - une formation de 7h - la réussite d'un test 1h30, seuil de réussite 20/30 (modalités identiques à celles du primo certificat)
Utilisation opérateur	<ul style="list-style-type: none"> - le diplôme (niv 5 mini/- de cinq ans) ⇒ liste en annexe arrêté de création - une formation de 14h intégrant une vérification des connaissances (évaluation individuelle et par étape de 3 thèmes/ 30questions : 10+10+10 et correction collective) avec seuil de réussite 12/30) - la réussite d'un test de 1h30, seuil de réussite 12/20 	<ul style="list-style-type: none"> - le diplôme (niv 5 mini/- de cinq ans) ⇒ liste en annexe arrêté de création - une formation de 7h - la réussite d'un test 1h30, seuil de réussite 12/20 (modalités identiques à celles du primo certificat)
Mise en vente, vente	<ul style="list-style-type: none"> - le diplôme (niv 5 mini/- de cinq ans) ⇒ liste en annexe arrêté de création - une formation de 21h intégrant une vérification des connaissances (évaluation individuelle et par étape de 3 thèmes/ 30questions : 10+10+10 et correction collective) avec seuil de réussite 20/30) - la réussite d'un test de 1h30, seuil de réussite 20/30 	<ul style="list-style-type: none"> - le diplôme (niv 5 mini/- de cinq ans) ⇒ liste en annexe arrêté de création - une formation de 7h - la réussite d'un test 1h30, seuil de réussite 20/30 (modalités identiques à celles du primo certificat)
Conseil	<ul style="list-style-type: none"> - le diplôme (niv 3 mini/- de cinq ans) ⇒ liste en annexe arrêté de création - une formation de 28h intégrant une vérification des connaissances (évaluation individuelle et par étape de 3 thèmes/ 30questions : 10+10+10 et correction collective) avec seuil de réussite 25/30 - la réussite d'un test de 1h30, seuil de réussite 25/30 	<ul style="list-style-type: none"> - le diplôme (niv 3 mini/- de cinq ans) ⇒ liste en annexe arrêté de création - une formation de 14h - la réussite d'un test de 1h30, seuil de réussite 25/30 (modalités identiques à celles du primo certificat)